

06/03-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
-------------------------------------	-------------	------------------------------------

23

23

17

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Date de convocation
11/03/2025

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

Date d'affichage
11/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Chauconin-Neufmontiers, dont les principaux éléments budgétaires (en €) sont rappelés ci-dessous :

SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

LES DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget primitif 2024	CFU 2024
011- Charges à caractère général	1 086 634,90	930 418,72
012- Personnel	1 992 122	1 821 696,09
014- Atténuation de produits	100	0
65- Autres charges de gestion courante	239 118,58	211 543,02
66- Charges financières - Remboursement des intérêts d'emprunt	126 732,06	126 732,06
68- Dotations provisions semi-budgétaires	4 500	3 329,58
Total dépenses réelles fonctionnement	3 449 207,54	3 093 719,47
023- Virement à la section d'investissement	1 448 849,50	
042- Opération d'ordre	105 359,23	63 577,62
Total	5 003 416,27	3 157 297,09

LES RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget primitif 2024	CFU 2024
013- Atténuation de charges	13 800	5 650,90
70- Produits des services	381 200	395 891,06
73- Impôts et taxes	202 549,91	200 381,61
731- Fiscalité locale	2 441 292,37	2 501 701,48
74- Dotations	708 006	708 788,36
75- Autres produits	108 655,60	87 854,70
77- Produits spécifiques	0	15 107,06
78-Reprises sur amort. Dépréciation. prov.	0	0
Total recettes réelles fonctionnement	3 855 503,78	3 915 375,26
042-Opération d'ordre	22 041	22 041
002-Résultat 2021 reporté	1 125 871	0
Total	5 003 416	3 937 416,26

LES DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

	Budget primitif 2024	CFU 2024
13- Subvention d'investissement	14 000	14 000
16- Emprunts et dettes assimilées	345 683,96	345 683,96
20- Immobilisations incorporelles	54 353,24	33 819,46
204- Subventions d'équipement versées	22 041	22 041
21- Immobilisations corporelles	1 691 364,37	833 040,98
23- Immobilisations en cours	1 486 469,37	779 374,40
Total dépenses réelles d'investissement	3 613 911,94	2 027 959,80
040-Opération ordre transf. entre sections	22 041	22 041
041- Opérations patrimoniales	77 281,12	61 350,40
Total des investissements de l'exercice	3 713 234,06	2 111 351,20
D001- Résultat 2022 reporté	1 436 145,13	
Total dépenses section investissement	5 149 379,22	2 111 351,20
Restes à réaliser		287 936

LES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT**Budget primitif**

10- FCTVA, taxe d'aménagement		
1068 - Réserves	1	
13- Subventions d'investissement	1 050 370,01	299 055
165- Dépôts et cautionnements	0	947
23- Immobilisations en cours		
024- Cession d'immobilisations	2 409,91	0
Total recettes réelles d'investissement	3 517 889,37	2 784 013,11
021- Virement de la section de fonctionnement	1 448 849,50	
040- Opérations d'ordre en amortissements	105 359,23	63 577,62
041- Opérations patrimoniales	77 281,12	61 350,40
Total recettes section investissement	5 149 379,22	2 908 941,13
Restes à réaliser	97195,00	

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat global des différentes balances budgétaires de la commune.

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	3 937 416,26
+ report 2023	+ 1 125 871,49
Dépenses de fonctionnement	-3 157 297,09
Résultat fonctionnement 2024	1 905 990,66
INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	2 908 941,13
Dépenses d'investissement	-2 111 351,20
- report 2023	-1 436 145,16
- reste à réaliser	- 190 741,30
Résultat d'investissement	- 829 296,53
Résultat global de clôture	1 076 694,13

Il est constaté que le résultat de la clôture de la commune est de **1 076 694,13 €**

Le résultat de clôture est à affecter par le conseil municipal dans une délibération suivante ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222 -3 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019 ;

Vu le décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature ;

Vu la délibération n°40/06-2020 du 30 juin 2020 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Vu la délibération n° 08/03-2025 du 19 mars 2025, portant adoption du budget primitif de l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux comptes administratifs et aux comptes de gestion ;

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Chauconin-Neufmontiers) et le comptable (la trésorerie de Meaux) ;

Considérant le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Chauconin-Neufmontiers ;

Vu l'article L.2121-14 du Cod Général des Collectivités Territoriales qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président » ;

- « Dans ce cas, le Maire, peut même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2024 aient été exposées à l'assemblée municipales. Le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Emmanuel KALAYAN, adjoint(e) en charge de l'urbanisme et du cadre de vie ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Chauconin-Neufmontiers, dont la balance se constitue comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217703354-20250319-ACT24_2025-DE



FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement + report 2023	3 937 416,26 + 1 125 871,49
Dépenses de fonctionnement	-3 157 297,09
Résultat fonctionnement 2024	1 905 990,66
INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	2 908 941,13
Dépenses d'investissement - report 2023 - reste à réaliser	-2 111 351,20 -1 436 145,16 - 190 741,30
Résultat d'investissement 2024	-829 296,53
Résultat global de clôture	1 076 694,13

RAPPELLE que Mme la Maire n'a pas pris part au vote, et que Monsieur Emmanuel KALAYAN, a présidé la séance ;

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDIT.

Le secrétaire,

La Maire,
Marie LEAL



NOTE SYNTHETIQUE

Le compte financier unique (CFU) est depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ainsi, ce dernier remplace à la fois le compte de gestion (établi par la Trésorerie) et le compte administratif (établi par la commune). Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

Ainsi, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes, par la mise en exergue d'informations clés comme le taux d'épargne nette ou la capacité de désendettement, indicateurs de référence pour apprécier la situation financière d'une collectivité. Les données d'exécution budgétaire sont également au cœur de ce CFU, et y sont complétées d'une vision patrimoniale (biens immobilisés, créances, dettes).

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le CFU présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par la Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

RÉSULTATS DE 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2024	2 908 941	3 937 416
DEPENSES 2024	2 111 351	3 157 297
SOLDE DES REALISATION 2024	797 590	780 119
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2023	-1 436 145	1 125 871
RESULTAT DE CLOTURE	-638 555	1 905 990
RESTE A REALISER	-190 741	0
RESULTAT CUMULE	-829 296	1 905 990
RESULTAT NET A REPORTER	1 076 694	

INDICATEURS CLES

- Taux d'épargne brut ou capacité d'autofinancement : **821 358 €¹**
- Capacité de désendettement : **4,20 ans²**
- Effectifs pourvus : **46 agents** dont 31 titulaires

¹ Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement

² Encours de la dette/épargne brute - 3 447 245 €/821 359 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT**1/ Vue générale de la section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2024	3 157 297	3 937 416
Résultat exercice 2024	780 119	
Report exercice 2023		1 125 871
Total réalisations	3 157 297	5 063 287
Restes à réaliser reportés en 2025	0	0
Résultat cumulé	3 157 297	5 063 287
Résultat CFU 2024	1 905 990	

La commune pratique le rattachement des charges et des produits et les titres et mandats sont émis sans retard.

2/ Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif	CA 2024
011- Charges à caractère général	1 086 635	930 419
012- Personnel	1 992 122	1 821 696
014- Atténuation de produits	100	0
65- Autres charges de gestion courante	239 119	211 543
66- Charges financières <i>intérêts + ICNE</i>	126 732	126 732
68- Dotations provisions semi-budgétaires	4 500	3 329
Total dépenses réelles fonctionnement	3 449 208	3 093 719
023- Virement à la section d'investissement	1 448 849	
042- Opération d'ordre	105 359	63 578
Total	5 003 416	3 157 297

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie... Au regard du budget prévisionnel, les dépenses à caractère général sont en baisse de -14,38 %. Le prix des fluides négociés par le SDESM a été à la baisse, la réalité avec 160 205 € consommés au lieu des 187 500 € budgétés, soit un delta de -14,56 %. Néanmoins et en comparaison à 2023, les dépenses rattachées à ce compte sont en progression de + 6,95 %.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est quasi à l'équilibre par rapport au budget prévisionnel, avec un écart négatif de -8,55 % entre le prévisionnel et le réalisé. L'augmentation entre les deux derniers CFU est relativement faible, +13,33%, au regard de l'ensemble des mesures gouvernementales prises en 2023 qui ont impacté l'année 2024.

Chapitre 014 : En 2024, la commune n'a pas été contributrice au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

Chapitre 65 : Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS) qui représentent 26,64%, à la participation de la commune au syndicat intercommunal du collège de Crégy-lès-Meaux ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS, le réalisé est en deçà du prévisionnel de -11,53 %.

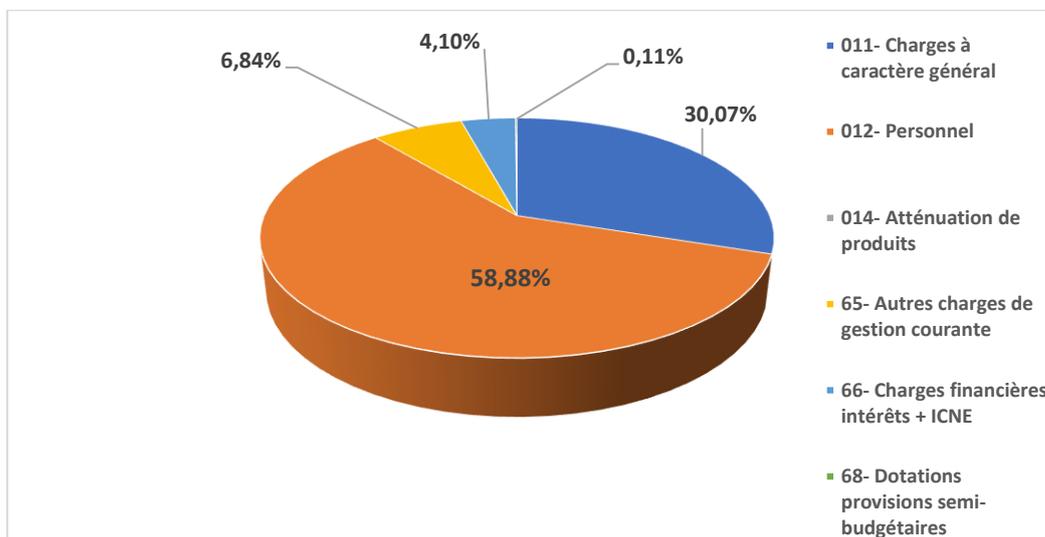
Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et intérêts courus non échus.

Chapitre 68 : il s'agit des provisions pour créances douteuses.

Chapitre 023 : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 448 849 €.

Chapitre 042 : Dotation aux amortissements

2.1/ Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



2.2/ Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

- Entre 2019 et 2020 : - 6,66 %
- Entre 2021 et 2022 : +10,99 %
- Entre 2022 et 2023 : +0,50 %
- Entre 2023 et 2024 : +3,33 %

Une évolution très faible des dépenses réelles de fonctionnement (CFU 2023/2024) à +3,33%, inférieure au prévisionnel (budget 2024/ CFU 2024) -10,31%.

Ces données témoignent de la maîtrise des dépenses durant l'exercice 2024.

3/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Budget primitif	CA 2024
013- Atténuation de charges	13 800	5 651
70- Produits des services	381 200	395 891
73- Impôts et taxes	202 550	200 382
731- Fiscalité locale	2 441 292	2 501 701
74- Dotations	708 006	708 788
75- Autres produits	108 656	87 855
77- Produits exceptionnels	0	15 107
78- Reprise amort, dépréciations, prov.	0	0
Total recettes réelles fonctionnement	3 855 504	3 915 375
042- Opération d'ordre	22 041	22 041
002- Résultat 2021 reporté	1 125 871	0
Total	5 003 416	3 937 416



Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Sont enregistrés à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), les prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et l'étude : 364 945,06 € ainsi que pour la classe de neige : 11 320,00 €. Ce chapitre est en baisse du fait de la diminution des effectifs scolaires, une classe fermée en 2023 et en septembre 2024.

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille commune suit :

73- Impôts et Taxes	Budget primitif	CA 2024
73211- Attribution de compensation	28 150	28 150
732221- FPIC	72 000	69 745
73223- Fonds Départ des Droits de Mutation	102 400	102 487
	202 550	200 382
731- Fiscalité locale	Budget primitif	CA 2024
73111- Impôts directs locaux	2 380 392	2 436 708
73154- Droits de place	900	820
73174- Taxe locale publicité extérieure	60 000	62 880
73118- Autres taxes diverses	0	1 293
Total	2 441 292	2 501 701

Les taux d'imposition communaux sont depuis 2024 :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,00 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,48 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,06 %

L'attribution de compensation correspond à la reprise de compétence « gestion de l'assainissement » par la CAPM. Elle est de 43 143,96 € et diminuée de 14 994 € pour la partie de fonctionnement.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La répartition entre les communes membres de la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux) est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population. En 2024, la commune a bénéficié de ce fonds à hauteur de 69 745 € (72 577 € en 2022, 72 055 € en 2023)

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détaille comme suit :

74- Dotations et subventions	Budget primitif	CA 2024
74111- Dotation forfaitaire	283 636	280 620
741121- Dotation de solidarité rurale et cible	184 124	184 124
741127- Dotation nationale de péréquation	75 000	78 337
742- Dotation élus locaux	0	333
744- FCTVA	11 446	11 447
74718- Autres participations de l'Etat	0	788
74751- Participation GFP de rattachement	5 800	5 714
74788- Participation autres organismes	122 000	121 067
74833- Etat Compensation au titre des exo. TF	12 000	12 163
74836- Att. du fds dép. taxe prof	14 000	14 196
7488- Autres attributions et participations	0	0
Total	708 006	708 788

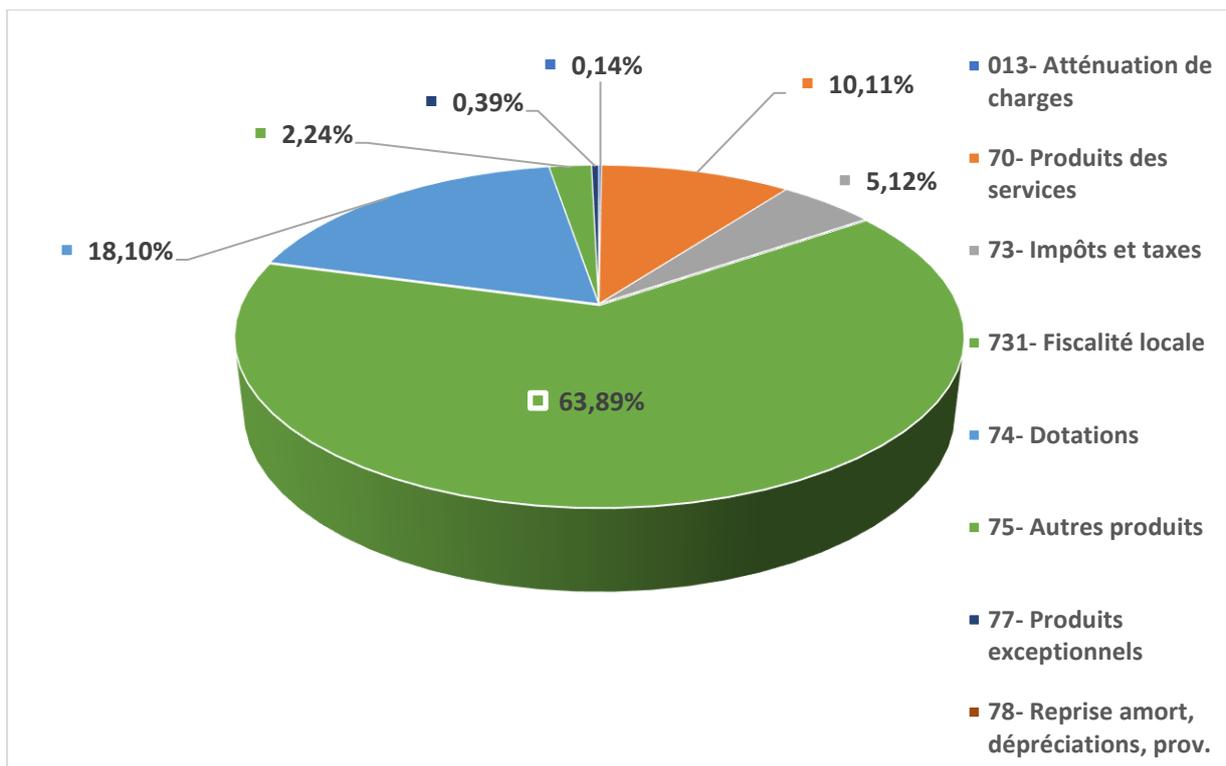
Le montant total des recettes inscrites au chapitre 74 est légèrement en hausse de +2,84 % comparativement à 2023 et les dotations progressent de + 4,45 %. Le +0,11 % au budget primitif.

Chapitre 75 : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des salles municipales de la commune pour 8 040 €, la location des cellules de l'espace santé pour 9 075 €, ainsi que les remboursements des rémunérations et charges du personnel stagiaire et titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail pour 70 740 €.

75- Autres produits	Budget primitif	CFU 2024
752- Revenus issus des locations	15 845	17 115
75888- Produits divers gestion courante	92 810	70 740
Total	108 655	87 855

Chapitre 77 : Ce chapitre comprend notamment le remboursement de Direct Energie (trop réglé sur facturation de mai à juin 2023)

3.1/ Répartition des recettes réelles de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2024	2 111 351	2 908 941
Solde réalisations 2024	797 590	
Report exercice 2023	1 436 145	
Total réalisations	-638 555	
<i>Restes à réaliser reportés en 2025</i>	-287 936	97 195
Total reste à réaliser	-190 741	
Résultat CFU 2024	-829 297	

2/ Dépenses d'investissement

	Budget primitif	CA 2024
13- Subventions d'investissement	14 000	14 000
16- Emprunts et dettes assimilées	345 684	345 684
20- Immobilisations incorporelles	54 353	33 819
204- Subventions d'équipement versées	22 041	22 041
21- Immobilisations corporelles	1 691 364	833 041
23- Immobilisations en cours	1 486 470	779 375
Total dépenses réelles d'investissement	3 613 912	
040- Opérations d'ordres	22 041	22 041
041- Opérations patrimoniales	77 281	61 350
D001- Résultat 2022 reporté	1 436 145	0
Total	5 149 379	

Chapitre 13 : Régularisation mauvaise imputation 2023 contre passation en 1345 recettes

Chapitre 16 : Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 : Il concerne notamment :

- Frais d'étude lié au PLU
- Frais liés au plans topographiques lors des travaux
- Réalisation de l'Atlas Biodiversité
- Diagnostic amiante rue de Reims

Chapitre 204 : Il concerne la provision versée à la CAPM pour la gestion de l'assainissement fixé à 22 041 € par an.

Chapitre 21 : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

LIBELLE	DETAIL DES TRAVAUX	MONTANT
2112	Terrain de voirie	3 872
	Rétrocession parcelle rue St Barthélémy	3 491
	Vente parcelle "sous le bois" (Susini)	380
	Rétrocession voirie	1
2128	Aménagement terrain	64 393
	Clôture et plantation d'arbustes cimetière (RAR)	4 026
	Buts rabattables foot (RAR)	780
	Plateforme aire de jeu Pré Bourdeau	7 272
	Convention initiative 77	19 197
	Aire de jeu Pré Bourdeau	33 118
21311	Hôtel de ville	4 304
	Réhabilitation de la Mairie-VMC	4 304
21316	Equipement du cimetière	5 160
	Portail aluminium cimetière	5 160
21351	Install générales, agencements, aménagements des constructions	230 227
	Cabinet médical : aménagement 2 chemin de Reims	67 012
	Cabinet médical : chaudière et ballon eau chaude chemin de Reims	16 301
	Cabinet médical : électricité	17 558
	Cabinet médical : fourniture et pose de 9 fenêtres, 2 portes entrées et porte fenêtre	57 217
	Cabinet médical : garde-corps en acier cabinet médical	19 430
	Cabinet médical : remplacement gouttières espace santé	10 098
	Cabinet médical : protection incendie	922
	Poterie : fourniture et pose 3 fenêtres et 1 porte entrée	13 073
	CTM Aménagement-plateforme industrielle-rayonnage	15 674
	CTM : vérification installations électriques CTM	2 640
	CTM : alarme (rar 2023)	7 173
	Marianne : travaux électrique-transformation local stockage en bureau	2 942
	Marianne : panneaux point de rassemblement	187
2138	Autres constructions	142 594
	Vente de terrain Brunier/Jegou	142 594
2152	Installation de voirie	281 874
	Rue Charles Peguy : aménagement de voirie	72 000
	Carrefour Charles Peguy : reprise des bordures et trottoirs en béton désactivé	1 673
	Rue Charles Peguy : raccordement eaux usées	12 863
	Carrefour Desoyer : aménagement de voirie et de trottoirs (dgd)	11 486
	Rue François Daru : travaux de voirie rampe et parking	118 079
	Rue François Daru : ajout d'un point lumineux	1 014
	Impasse du lavoir : travaux	51 846
	Voirie : achat décors 3D après la location	3 549
	Voirie : signalisation verticale	474
	Voirie : travaux	6 936
	Allée Marianne : changement candélabre	1 384
	Eglise : jardinière bois	570
21534	Réseaux d'électrification	47 663
	Enfouissement réseau BTA	21 465

	Stade de foot : coffret protection	
	CTM : Extension réseau électrique	
	CTM : Raccordement	4 247
	Cabinet médical : modification de branchement électrique	2 143
21538	Autres réseaux	11 202
	Enfouissement réseau télécom rue Desoyer (RAR 2023)	11 202
21568	Autres matériel et outillage d'incendie	2 241
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 108
21831	Matériel informatique scolaire	5 049
21838	Autre matériel informatique	8 310
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires	3 893
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 367
2188	Autres immobilisations corporelles	3 785
	TOTAL	833 041

Chapitre 23 :

Il concerne les autorisations de programme ci-dessous créées par délibération du conseil municipal. L'autorisation n°2 Réhabilitation de la mairie a été reportée au chapitre 23. On constate un écart de -40 % entre le prévisionnel et le réalisé qui s'explique par le report des travaux de l'église Saint Saturnin, les entreprises occupées à la reconstruction de la cathédrale Notre Dame ont reporté leur intervention sur notre site.

N° AP	Libellé	Montant Autorisation de Programme (€)	Crédits de paiement	
			Prévu 2024	Réalisé 2024
AP n°1	Construction d'un centre technique municipal	2 767 162	552 977	547 929
AP n°2	Réhabilitation mairie	441 662	0	0
AP n°3	Réfection église Saint Saturnin (Nef/Clocher)	949 069	587 791	136 223
Total		4 157 893	1 140 768	684 152

3/ Recettes d'investissement

	Budget primitif	CA 2024
10- FCTVA, taxe d'aménagement	521 106	540 008
1068- Réserves	1 944 003	1 944 003
13- Subventions d'investissement	1 050 371	299 055
165- Dépôts et cautionnements	0	947
024- Cession d'immobilisations	2 410	0
Total recettes réelles d'investissement	3 517 890	2 784 013
021- Virement de la section de fonctionnement	1 448 849	
040- Opérations d'ordre	105 359	63 578
041- Opérations patrimoniales	77 281	61 350
R001- Résultat reporté 2023		
Total	5 149 379	2 908 941

Chapitre 10 : Vient, sur ce chapitre, le remboursement de la TVA à hauteur de 447 581 € suite aux travaux d'investissement réalisés en 2023 ainsi que le versement de la taxe d'aménagement à hauteur de 92 427 €.

À l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Chapitre 13 : Il présente un écart lié au report des travaux de l'église Saint Saturnin et du retard sur la fin des travaux du CTM ainsi que le report du city stade et skate-park en

Chapitre 165 : Ce chapitre correspond à l'encaissement des cautions sur la location de l'espace santé.

A la clôture de l'exercice 2024, la capacité de désendettement de la commune qui se détermine en nombre d'années à partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, est de **4,20 ans**. Cet indicateur permet de montrer la solvabilité de la commune qui ne dépasse pas le seuil critique qui se situe à 11/12 ans.

4/ Les restes à réaliser à reporter en 2025

RAR RECETTES		
Subvention Région	Réhabilitation Mairie	97 195
TOTAL RECETTES		97 195
RAR DEPENSES		
	Rénovation Mairie Ravalement coffret électrique	7 172
	Cimetière, construction ossuaire, pose vitrine	11 994
	Chapeaux VMC école Marianne	647
	Eglise St Saturnin 2 nouveaux planchers	22 496
	miroir impasse du lavoir + boîtiers électriques pour illuminations	2 102
	IRVE dans le CTM + extension réseau électrique	8 133
	raccordement télécom CTM	1 119
	Epandeur SEL	4 896
	Remplacement serveur Mairie	1 200
	Mobilier bibliothèque	928
	Micro-onde	200
	Réhab. Mairie ravalement, fenêtres et aménagement extérieur	225 341
	Concession logiciel urbanisme Oxalis	1 710
TOTAL DEPENSES		287 936

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Chauconin-Neufmontiers, le 19/03/2025
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Chauconin-Neufmontiers, le 19/03/2025

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

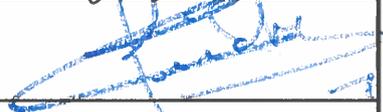
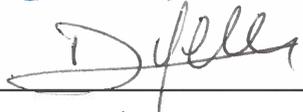
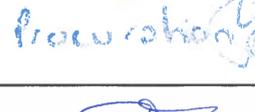
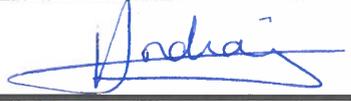
VOTES : Pour :

Contre :

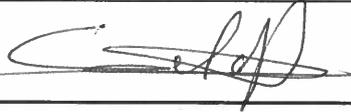
Abstention :

Date de convocation : 11/03/2025

Les membres du Conseil Municipal,

KALAYAN Emmanuel, 1er Adjoint	
BRAQUET-CAUCHOIS Catherine, 2ème Adjointe	
DUPERRON Alain, 3ème Adjoint	
TSCHAEN Nathalie, 4ème Adjointe	
BOUTALEB Ali, 5ème Adjoint	
HOUSSIN Christina, 6ème Adjointe	
FERRENBACH Jacques, Conseiller Municipal	
BACHMANN Michel, Conseiller Municipal	
TANFOUS Jamel, Conseiller Municipal	
FOLLIARD Vincent, Conseiller Municipal	
DESSAULX Bertrand, Conseiller Municipal	
GIRAUD Julien, Conseiller Municipal	
ANDIAS Virginie, Conseillère Municipale	

ARRETE ET SIGNATURES

PENSEDENT Adeline, Conseillère Municipale	
DEHEDIN Tiphonie, Conseillère Municipale	
SAMPEDRANO Célia, Conseillère Municipale	
SAFRI Chirine, Conseillère Municipale	
DEBOFFE Philippe, Conseiller Municipal	
GAJEWSKI Stanislas, Conseiller Municipal	
ROCHER Jérôme, Conseiller Municipal	
MAGNAN Coralie, Conseillère Municipale	
MORIN Jean-Pierre, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2025 et de la publication le 24/03/2025.

A Chauconin-Neufmontiers, le 24/03/2025

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217703354-20250319-ACT25_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124**

07/03-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
-------------------------------------	-------------	------------------------------------

23

23

17

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Date de convocation
11/03/2025

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

Date d'affichage
11/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 ;

Vu la délibération n° 06/03-2025 relative au Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n°31/06-2024 portant sur la dissolution du Syndicat Intercommunal EMP FROT ;

Considérant que suite à cette dissolution, la somme de 57 370,65 € a été attribuée à la commune ;

Considérant que cette somme doit être intégrée au résultat de la commune ;

Considérant que le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 ;

Considérant que le résultat de fonctionnement de l'année 2024 doit être repris sur l'exercice 2025 ;

Considérant les dépenses à couvrir en investissement ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :

En recettes de fonctionnement au compte R002	1 134 064,78 €
En recettes d'investissement au compte R1068	797 026,61 €
Le solde du compte investissement, hors restes à réaliser, reporté en dépenses (ligne D001) sur le budget investissement de la commune	606 285,31 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDIT.

Le secrétaire

La Maire
Marie LEAL



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025



ID : 077-217703354-20250319-ACT25_2025-DE

77335

Code INSEE

Commune Chauconin-Neufmontiers
BUDGET COMMUNAL

2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de membres exprimés :

VOTES :

Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	805 219,90
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 125 871,49
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 931 091,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-606 285,31
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-190 741,30
Besoin de financement F. = D. + E.	797 026,61
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 931 091,39
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	797 026,61
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 134 064,78
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A Chauconin-Neufmontiers,
le 19/03/2025.



08/03-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Afférents au
conseil
administration

En
exercice

Qui ont pris part
à la déclaration

23

23

17

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage
11/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif 2025, ainsi qu'une note de présentation s'y rapportant ont été transmis aux membres du conseil municipal. A la suite de la présentation synthétique des différents éléments, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025, présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	3 465 538,66	3 906 278,91	3 019 045,70	2 050 525,98
Mouvements d'ordre	1 596 846,03	1 156 105,78	633 724,39	1 602 244,41
TOTAL	5 062 384,69	5 062 384,69	3 652 770,09	3 652 770,09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 40/06-2020 du 30 juin 2020 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 01/02-2025 du 19 février 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Vu le projet du budget primitif 2025 ci-annexé ;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Chauconin-Neufmontiers pour l'exercice 2025 ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif M57 de la commune pour l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	3 465 538,66	3 906 278,91	3 019 045,70	2 050 525,98
Mouvements d'ordre	1 596 846,03	1 156 105,78	633 724,39	1 602 244,41
TOTAL	5 062 384,69	5 062 384,69	3 652 770,09	3 652 770,09

Fait et délibéré le jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL



BUDGET PRIMITIF 2025

Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **5 062 384,69 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

1/ Les dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Évolution
011- Charges à caractère général	1 086 634,90	1 123 698,83	3,41%
012- Personnel	1 992 122,00	1 993 355,00	0,06%
014- Atténuation de produits	100,00	0,00	
65- Autres charges de gestion courante	239 118,58	236 921,08	-0,92%
66- Charges financières intérêts + ICNE	126 732,06	101 774,75	-19,69%
67- Charges exceptionnelles	0,00	5 789,00	
68- Dotations provisions semi-budgétaires	4 500,00	4 000,00	-11,11%
Total dépenses réelles fonctionnement	3 449 207,54	3 465 538,66	0,47%
023- Virement à la section d'investissement	1 448 849,50	1 500 445,12	
042- Opération d'ordre	105 359,23	96 400,91	
Total	5 003 416,27	5 062 384,69	1,18%

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de **+0,47%** par rapport au budget primitif 2024 (+5,46 % de BP 2023 à BP 2024).

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 32,42% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de +3,41% par rapport au budget primitif 2024. Une augmentation sur l'article '611 Contrats de prestations de services' qui s'explique par les prévisions relatives aux dépenses sur l'entretien des espaces verts souscrit auprès d'une entreprise suite au manque actuel d'agents au service cadre de vie et aux difficultés de recrutement dans ce secteur.

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent 57,52% des dépenses réelles de fonctionnement contre 58,40 % en 2024.

Elles ne sont pas en augmentation par rapport au BP 2024 malgré l'intégration des avancements de grade, des promotions internes, d'une éventuelle augmentation de SMIC en 2025 et de l'augmentation des cotisations de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales CNRACL de 31,65% à 34,65% soit 3% sur la part employeurs.

Elle évoluera de 3% par an jusqu'en 2028 pour atteindre les 12% suite au décret n°2025-86 du 30 janvier 2025.

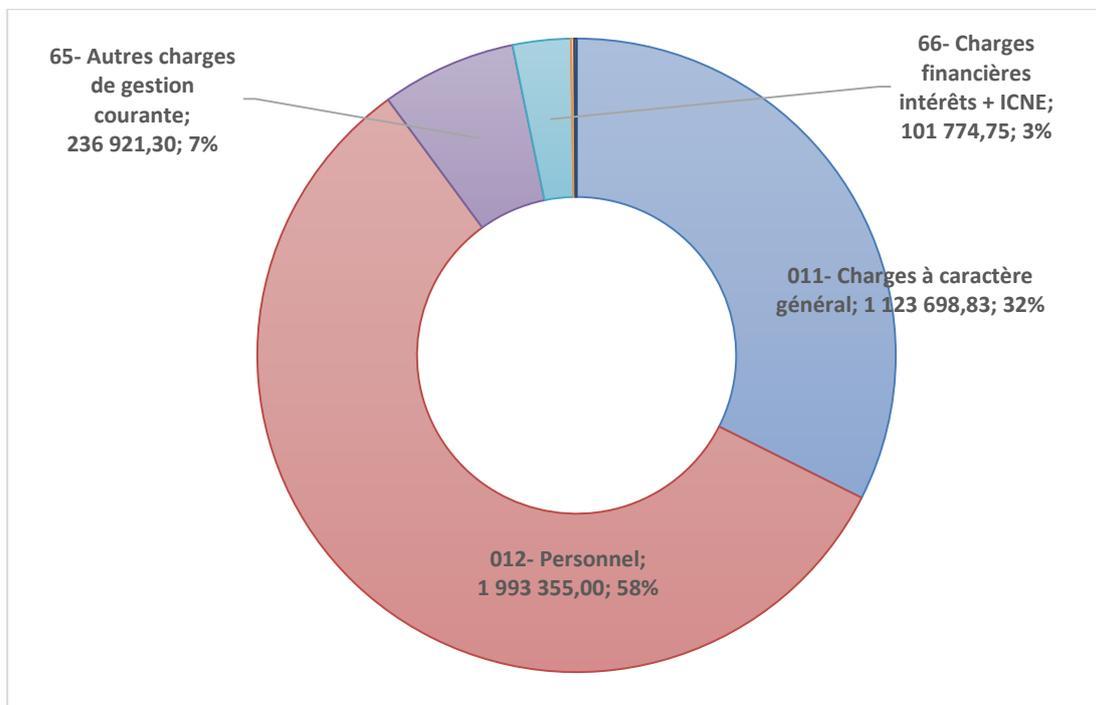
Le chapitre 65 concerne notamment la participation annuelle versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 58 192,00€, les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations.

Il est en légère baisse de -0,92% par rapport au BP 2024.

Le chapitre 66 qui concerne les charges financières, et plus particulièrement le remboursement des intérêts des emprunts en cours et le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts.

Le chapitre 68 - En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. Aussi, chaque année sur la base d'un état transmis par la trésorerie municipale de Meaux, la commune procède à l'ajustement de cette provision. Il est inscrit au BP 2025 la somme de 4 000,00 €.

1.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ Les recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Évolution
013- Atténuation de charges	13 800,00	21 820,00	58,12%
70- Produits des services	381 200,00	371 050,00	-2,66%
73-731- Impôts et taxes	2 643 842,28	2 736 049,91	3,49%
74- Dotations	708 006,00	701 711,00	-0,89%
75- Autres produits	108 655,50	73 827,00	-32,05%
78- Reprises amort. - dépréciations	0,00	1 821,00	
Total recettes réelles fonctionnement	3 855 503,78	3 906 278,91	1,32%
042- Opération d'ordre	22 041,00	22 041,00	
R002 - Résultat N-1	1 125 871,49	1 134 064,78	
Total	5 003 416,27	5 062 384,69	1,18%

Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +1,32 % (+1,23 % de BP 2023 à BP 2024).

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires (remboursements de la sécurité sociale). En augmentation au regard du BP 2024 suite au remboursement des titres restaurants.

Au chapitre 70 « Produits des services » sont notamment inscrites les recettes liées aux participations des familles aux services périscolaires et restauration scolaire. Les montants inscrits au BP 2025 sont inférieurs au BP 2024. Sur l'année 2024 nous avons perçu 2 années de subvention de l'antenne Orange (année 2023+2024)

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » : Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires. A ce titre, la commune perçoit depuis 2021 une compensation, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département. Le taux de 18 % pour la Seine-et- Marne, est donc venu s'additionner au taux communal. Un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes, mais sans véritable rattrapage puisque ce dernier non dynamique, n'évolue pas d'une année sur l'autre pour corriger les situations de sur ou sous-compensation.

L'élaboration du budget 2025 montre une augmentation globale de +3,49% en tenant compte des 1,7% de la revalorisation des bases locatives sur le foncier bâti et non-bâti tout en restant sur les valeurs acquises en 2024 pour le FPIC et les droits de mutation.

Les taux d'imposition communaux, seront inchangés en 2025, de la manière suivante :

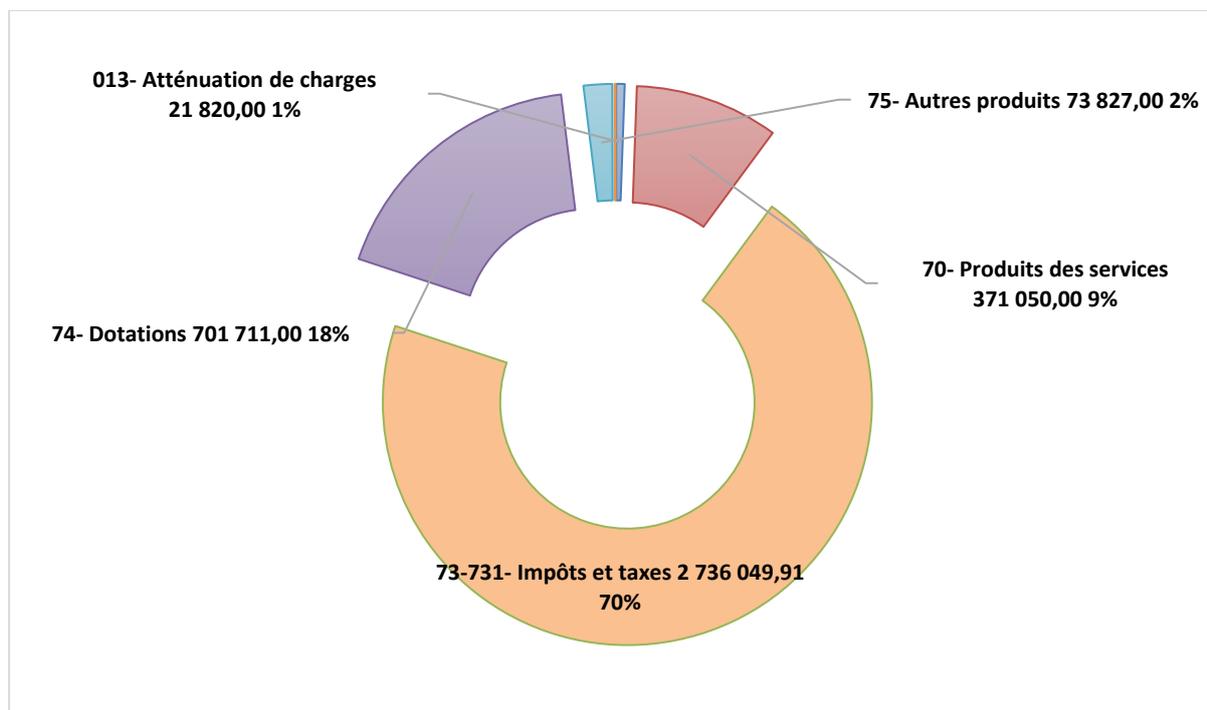
- Taxe foncière bâtie (TFB) **47 %**
- Taxe foncière non bâties (TFNB) **61,48 %**
- Taxe d'habitation (TH) 15,66% **16,85 %**

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : sont inscrites sur ce chapitre les dotations versées par l'Etat (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement) ainsi que la participation de la Caisse d'Allocation Familiale de Seine-et-Marne dans le cadre des prestations de service accueil de loisirs sans hébergement pour le périscolaire, l'accueil de loisirs et l'accueil des adolescents.

Les prévisions se sont basées sur la loi de finances spéciale, par prudence et en l'absence au d'éléments concrets, les montants des dotations de 2024 ont été reportés à l'identique en 2025.

Au chapitre 75 « Autres Produits », sont inscrites les recettes provenant de la location des salles municipales. Celui-ci intègre également la location des cabinets de l'Espace

2.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Évolution
16- Emprunts et dettes assimilées	345 683,96	352 404,55	1,94%
20- Immobilisations incorporelles	35 783,24	40 378,00	12,84%
21- Immobilisations corporelles	1 501 504,28	1 862 928,46	24,07%
23- Immobilisations en cours	1 140 767,42	700 739,26	-38,57%
Total dépenses réelles d'investissement	3 023 738,90	2 956 450,27	-2,23%
040- Opérations d'ordres	22 041,00	22 041,00	
041- Opérations patrimoniales	28 022,98	5 398,08	
Total dépenses invest de l'exercice	3 073 802,88	2 983 889,35	-2,93%
D001- Solde année N-1	1 436 145,16	606 285,31	
Restes à réaliser	518 858,04	62 595,43	
Total	5 028 806,08	3 652 770,09	-27,36%

Au chapitre 21, les principaux travaux programmés en 2025 sont les suivants :

- Aménagement d'un skate park et d'un terrain multisports ;
- Réhabilitation de l'espace santé Evelyne Helluin, partie cabinet de médecin et appartement ;
- Réhabilitation pavillon 18 rue Daru (ravalement, ouvrants, intérieur) ;
- Ravalement église Saint Barthélémy ;
- Aménagement combles, ouvrants et peintures intérieures école de musique

Au chapitre 23 sont inscrites les 2 autorisations de programme :

- AP n° 1 – Construction d'un centre technique municipal (opération 20)
- AP n° 3 – Réfection de la nef et du clocher de l'église Saint-Saturnin (opération 15)

Pour rappel, les autorisations de programme permettent de gérer de façon pluriannuelle les investissements inscrits au chapitre 023 afin de pouvoir planifier leur mise en œuvre notamment sur le plan financier. Chaque année, les autorisations de programme peuvent être ajustées par délibération du conseil municipal.

Les dépenses d'investissement sont naturellement en recul en 2025 (-16,59%) suite à la finalisation de gros chantiers que sont le centre technique municipal et le ravalement de la mairie.

1.1/ Détail des investissements de l'année 2025

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025	RAR 2024	Budget 2025
CHAPITRE 20	1 710,00	40 378,00
Concession logiciel urbanisme Oxalis	1 710,00	0,00
Fichier foncier du cadastre		350,00
Publications de marchés		1 000,00
Frais géomètre 18 rue Daru		2 508,00
Voirie place polyvalente suite diagnostic		5 500,00
Ctre santé étude marché		500,00
Étude et marché salles associatives 3 place mairie		15 000,00
Plan du village		3 300,00
Mise à jour PLU + commissaire enquêteur		10 000,00
Pack office et anti virus		2 220,00
CHAPITRE 21	60 885,43	1 862 928,46
RENOVATION ET AMENAGEMENT SUR EXISTANT	44 410,24	944 446,26
Rénovation Mairie Ravalement coffret électrique	7 171,85	0,00
Cimetière, construction ossuaire, pose vitrine	11 993,60	1 200,00
Chapeaux VMC école Marianne	646,80	0,00
Eglise St Saturnin 2 nouveaux planchers	22 496,07	0,00
Miroir impasse du lavoir + boîtiers électriques pour illuminations	2 101,92	0,00
Clôture parc polyvalente		27 000,00
Rénovation Mairie Ravalement Stores, fondation mur, peinture sous toiture		11 900,75
Chaudière Mairie		33 000,00
Appareil Photo parking Pierre Charton		700,00
Foot 2 but		4 500,00
Foot Par-ballon		9 600,00
Ravalement Polyvalente et menuiseries		47 600,00
Aménagement comble Ecole de musique		64 401,37
Ecole de musique changement fenêtres 11		42 000,00
Ravalement Eglise St Barthélémy		372 000,00
Rénov.appart.RDC et 1er étage 18 rue Daru		130 000,00
Ravalement + fenêtres 18 rue Daru		134 000,00
divers travaux supplémentaires		66 544,14
NOUVELLES REALISATIONS ET NOUVEAUX AMENAGEMENTS	0,00	501 330,00
Skate parc + City stade + sol		220 000,00
Espace Santé (partie 2) cabinet médecin et appartement		240 000,00
Reprise 30 concessions (1250 € / concession)		37 250,00
Lettres CTM sur le bâtiment		4 080,00
EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE ET BIODIVERSITE	9 251,69	302 612,00
4 semaines Initiatives 77 cimetière		5 000,00

4 semaines Initiatives 77 Haies champêtres		
Lumières extérieur cours d'accueil Jules Verne		800,00
Trottoir rue du Vivier		44 000,00
Terrassement et démolition du préfa (amiante) Esp.Helluin		79 514,00
Coussins Berlinois allée de la Courtille X2		10 000,00
5 banquettes + 2 jardinières + corbeille		10 000,00
Panneau entrée de ville (remboursé par assurance)		3 798,00
2 radars pédagogiques		6 500,00
4 caméras vidéo surveillance		80 000,00
Remplacement Candélabre mairie et ajout espace santé		2 600,00
IRVE allée Bonjour		12 000,00
IRVE dans le CTM + extension réseau électrique	8 132,69	1 500,00
Panneaux info ABC		1 000,00
Raccordement télécom CTM	1 119,00	0,00
Changement armoire éclairage public 20 rue Daru		40 900,00
MATERIEL - OUTILLAGE - ELECTROMENAGER	4 896,00	71 050,60
Rayonnages CTM, pont		10 000,00
Travaux Supplémentaires CTM		7 408,13
Ecole Marianne tvx électriques et chapeaux toiture		3 642,47
Eglise St Saturnin batardeaux		3 000,00
Panneaux		3 000,00
Dacia Duster ASVP		34 000,00
Outillages		10 000,00
Epandeur SEL	4 896,00	0,00
MOBILIER	1 127,50	33 940,60
Remplacement mobilier écoles Marianne		2 000,00
Mobilier bibliothèque	927,50	1 000,00
Cuisine complète Espace Jeunesse + chaises Jules Vernes		3 780,00
Mobilier salle de pause		1 000,00
Cafetière		350,00
Armoire Etat civil		4 455,60
Micro-onde	200,00	0,00
Autolaveuse		4 500,00
Lave linge		750,00
2 aspirateurs, chariot, brosse autolaveuse, nettoyeur hte pression		1 350,00
24 anti pince doigt		3 000,00
Lave vaisselle restauration scolaire		10 155,00
2 barnums 3X3		1 600,00
MATERIEL INFORMATIQUE	1 200,00	9 549,00
Remplacement serveur mairie	1 200,00	0,00
5 ordinateurs		6 000,00
Ordinateur espace jeunesse + appareil photo, tablette, réfrigérateur		3 549,00
CHAPITRE 23	225 340,92	475 398,34
Autorisation Prog n° 20 CTM + VRD + études-honoraires		16 597,11
Autorisation Prog N° 15 Réfection St Saturnin nef et clocher 50%		458 801,23
Réhab. mairie ravalement et fenêtres et aménagement extérieur	225 340,92	0,00
TOTAL DES DEPENSES	287 936,35	2 378 704,80

2/ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2025 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Les subventions et dotations
- ✓ Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au taux de 16,404%

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2025	Évolution
10- FCTVA, taxe d'aménagement	382 053,25	259 185,08	-32,16%
1068- Réserves	1 944 003,20	797 026,61	-59,00%
13- Subventions d'investissement	1 025 370,01	894 709,33	-12,74%
16- Emprunts	0,00	0,00	
23- Immobilisation en cours	0,00	0,00	
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
024- Cession d'immobilisations	2 409,91	2 409,91	0,00%
Total recettes réelles d'investissement	3 353 836,37	1 953 330,93	-41,76%
021- Virement de la section de fonctionnement	1 530 587,50	1 500 445,12	
040- Recettes d'ordre	105 359,23	96 400,91	
041- Opérations patrimoniales	28 022,98	5 398,08	
Total recettes invest de l'exercice	5 017 806,08	3 555 575,04	
R001- Solde année N-1	0,00	0,00	
Restes à réaliser	11 000,00	97 195,05	
Total	5 028 806,08	3 652 770,09	-27,36%

Les recettes réelles d'investissement sont en baisse de -41,76% du fait de l'achèvement de la construction du centre technique municipal ainsi que du report de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Au chapitre 10 « Réserves » en 2025, le déficit de la section d'investissement à couvrir à la clôture de l'exercice 2024 est de 797 026,312 € (compte 1068) contre 1 944 003,20 € en 2023.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », les recettes sont liées à l'obtention des subventions accordées et sollicitées auprès de l'État, de la Région et du Département et du fonds de concours CAPM. Sont attendus en 2025 : les versements du solde pour les travaux du centre technique municipal, et de l'Église Saint Saturnin, ainsi que les demandes effectuées notamment pour l'ossuaire, le skate-park et le terrain multisports.

Au chapitre 16 « Emprunt », aucun emprunt contracté en 2025.

ETAT DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE AU 1 ^{ER} JANVIER 2025		
CAPITAL TOTAL RESTANT DU AU 01/01/2025	ANNUITES DE L'EXERCICE 2025	
	Capital	Charges d'intérêt
3 094 820,22	352 404,55	109 625,26

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire.

A Chauconin-Neufmontiers le 19/03/2025

Le Maire.

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire

A Chauconin-Neufmontiers le 19/03/2025

Les membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 11/03/2025

LEAL Marie, Maire	
KALAYAN Emmanuel, 1er Adjoint	
BRAQUET-CAUCHOIS Catherine, 2ème Adjointe	
DUPERRON Alain, 3ème Adjoint	
TSCHAEN Nathalie, 4 ème Adjointe	
BOUTALEB Ali, 5ème Adjoint	
HOUSSIN Christina, 6ème Adjoint	
FERRENBACH Jacques, Conseiller Municipal	
BACHMANN Michel, Conseiller Municipal	
TANFOUS Jamel, Conseiller Municipal	
FOLLIARD Vincent, Conseiller Municipal	
DESSAULX Bertrand, Conseiller Municipal	
GIRAUD Julien, Conseiller Municipal	

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

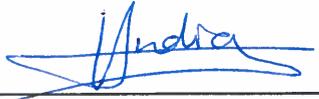
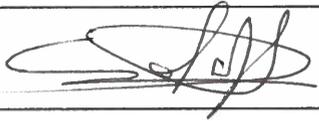
Berger
Levrault

ID : 077-217703354-20250319-ACT26_2025-DE

Commune Chauconin-Neufmontiers - BUDGET COMMUNAL

BT 2025

ARRETE ET SIGNATURES

ANDIAS Virginie, Conseillère Municipale	
PENSEDENT Adeline, Conseillère Municipale	
DEHEDIN Tiphonie, Conseillère Municipale	
SAMPEDRANO Célia, Conseillère Municipale	
SAFRI Chirine, Conseillère Municipale	
DEBOFFE Philippe, Conseiller Municipal	
GAJEWSKI Stanislas, Conseiller Municipal	
ROCHER Jérôme, Conseiller Municipal	
MAGNAN Coralie, Conseillère Municipale	
MORIN Jean-Pierre, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2025 et de la publication le 24/03/2025.

A Chauconin-Neufmontiers, le 24/03/2025

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217703354-20250319-ACT27_2025-DE



			EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124 09/03-2025		
REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly			L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.		
NOMBRE DE MEMBRES			Présents : (12) Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE		
Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	Absents excusés : (5) Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.		
23	23	17	Absents : (6) Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.		
Date de convocation 11/03/2025			A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN		
Date d'affichage 11/03/2025					

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2025

Conformément à la législation, et au regard des engagements de la municipalité, il est proposé au conseil municipal de procéder pour l'année 2025 à la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,48 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,06 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n°2019-1479 du 31 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment son article 1636 B sexies relatif aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Considérant le transfert du taux départemental sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021 ;

Considérant que le budget primitif est élaboré sur la base d'un maintien des taux des taxes communales fixés en 2024;

Considérant le vote du Budget primitif 2025 de la commune ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,48 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,06 %

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDIT.

Le secrétaire,

La Maire
Marie LEAL



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217703354-20250319-ACT28_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124**

10/03-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Afférents au
conseil
administration

En
exercice

Qui ont pris part
à la déclaration

23

23

17

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

Date de convocation
11/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Date d'affichage
11/03/2025

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AC/CP)

Conformément aux dispositions existantes en matière d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP), permettant un ajustement des montants fixés, suite à réévaluation des coûts des opérations, il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications en AP/CP apportées pour l'exercice 2025, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant initial de l'Autorisation de Programme (en €) - TTC	Crédits de paiement (en €)					Réalisé à fin 2025
			Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Envisagé 2025	
N°1	Construction d'un centre technique municipal	2 767 162,20	189 314,73	32 577,31	1 844 586,92	547 929,11	16 597,11	2 631 005,55
N°3	Réfection église Saint Saturnin (Nef et Clocher)	949 068,85	0,00	67 658,30	415 731,04	136 222,84	458 801,23	1 078 413,41
TOTAL		3 716 231,05	189 315,10	100 235,61	2 260 317,96	684 151,95	475 398,34	3 709 418,96

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération n° 19/03-2021 du 17 mars 2021 portant création des trois autorisations de programme suivantes : AP n°1 – Construction d'un centre technique municipal, AP n°2 – Réhabilitation de la mairie et AP n°3 – Réfection de l'Eglise Saint-Saturnin (Nef et Clocher) ainsi que des crédits de paiement ;

Vu la délibération n°14/03-2022 portant modification des autorisations de programme, et des crédits de paiement pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°10/03-2023 portant modification des autorisations de programme, et des crédits de paiement pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°11/03-2024 portant modification des autorisations de programme, et des crédits de paiement pour l'exercice 2024 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des crédits de paiement pour les autorisations de programmes 1 et 3 susvisées ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217703354-20250319-ACT28_2025-DE



APPROUVE les modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement tel que présentées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus indiqués.

DIT que les crédits de paiement pour 2025 sont prévus au budget primitif 2025.

PREND ACTE que ces autorisations de programme seront ajustées ou révisées sur délibération expresse du conseil municipal.

Le secrétaire,

La Maire
Marie LEAL



 <p>CHAUCONIN-NEUFMONTIERS SEINE-ET-MARNE Le village fort de sa nature</p>			<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124</p> <p style="text-align: right;">11/03-2025</p>			<p>Envoyé en préfecture le 24/03/2025 Reçu en préfecture le 24/03/2025 Publié le 24/03/2025 ID : 077-217703354-20250319-ACT29_2025-DE</p>		
<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly</p>			<p>L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.</p>					
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p>			<p>Présents : (12) Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE</p>					
<p>Afférents au conseil administration</p>	<p>En exercice</p>	<p>Qui ont pris part à la déclaration</p>	<p>Absents excusés : (5) Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.</p>					
<p>23</p>	<p>23</p>	<p>17</p>	<p>Absents : (6) Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.</p>					
<p>Date de convocation 11/03/2025</p>			<p>A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN</p>					
<p>Date d'affichage 11/03/2025</p>								

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : FONGIBILITÉ DES CREDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la fongibilité des crédits, pour l'ensemble des budgets de la commune.

Vu l'article L,2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi de finances du n°2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'article L 5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance » ;

Considérant que la commune de Chauconin-Neufmontiers a adopté par la délibération n °40/06-2020 du conseil municipal en date du 30 juin 2020 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2021 et que cette norme comptable s'applique désormais à tous les budgets de la ville ;

Considérant que le référentiel budgétaire et comptable M57, offre en matière de fongibilité des crédits, la possibilité pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Considérant que l'autorisation de l'organe délibérant de déléguer ce pouvoir au Maire doit être accordée au moment du vote du budget primitif ;

Considérant la délibération N°08/03-2025 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;

DONNE tous les pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Fait et délibéré le jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,



La Maire

Marie LEAL



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 077-217703354-20250319-ACT30_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124**

12/03-2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Afférents au
conseil
administration

En
exercice

Qui ont pris part
à la déclaration

23

23

17

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Date de convocation
11/03/2025

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

Date d'affichage
11/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Marie LEAL

OBJET : RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE À LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n°209/2022 du 15 décembre 2022 portant règlement intérieur des cimetières de la commune de Chauconin-Neufmontiers et notamment son article 16 ;

Considérant la demande de rétrocession présentée en date du 19 septembre 2024 par Madame BENOIT Sylvie domiciliée à Chauconin-Neufmontiers (77124) et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Numéro de concession : 1111 C
- Durée : 50 ans
- Date et prix d'acquisition : 12 février 2013 au prix 600 euros

Considérant que la concession est, à ce jour, vide de tout corps ;

Entendu l'exposé de, Marie LEAL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession cinquantenaire n° 1111 C susvisée à la commune de Chauconin-Neufmontiers au prix de 456 euros.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document afférent à cette rétrocession
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes à cette rétrocession seront inscrites au budget 2025 de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,

La Maire
Marie LEAL



13/03-2025

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217703354-20250319-ACT31_2025-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
23	23	17

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Date de convocation
11/03/2025

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

Date d'affichage
11/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Marie LEAL

OBJET : RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE À LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n°209/2022 du 15 décembre 2022 portant règlement intérieur des cimetières de la commune de Chauconin-Neufmontiers et notamment son article 16 ;

Considérant la demande de rétrocession présentée en date du 21 novembre 2022 par Monsieur et Madame CHEVALIER domiciliés à Saint-Viaud (44) et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Numéro de concession : 0125 C
- Durée : Perpétuelle
- Date et prix d'acquisition : 7 septembre 2001 au prix 800 Francs soit 168,23 euros

Considérant que la concession est, à ce jour, vide de tout corps ;

Entendu l'exposé de, Marie LEAL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession cinquantenaire n° 0125 C susvisée à la commune de Chauconin-Neufmontiers au prix de 100 euros.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document afférent à cette rétrocession
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes à cette rétrocession seront inscrites au budget 2025 de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL



14/03-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
-------------------------------------	-------------	------------------------------------

23

23

17

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Date de convocation
11/03/2025

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

Date d'affichage
11/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Emmanuel KALAYAN

OBJET : DESAFFECTION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SISE CHEMIN DE MONTASSIS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de Monsieur et Madame HAZARD en date du 13 octobre 2023 portant acquisition d'une emprise foncière située devant le 15 Chemin de Montassis à Chauconin-Neufmontiers (77124) ;

Vu l'avis du service France Domaine en date du 14 mars 2024 ;

Vu le document d'arpentage vérifié et numéroté le 1^{er} juillet 2021 ainsi que le plan de division établi par Monsieur DURIS-MAUGER, géomètre, sis à Meaux (77100) ;

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction d'assurer la circulation ;

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir d'autres parcelles et que par conséquent les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause ;

Entendu l'exposé de, Emmanuel KALAYAN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation totale de l'emprise foncière d'une superficie de 16 m² située devant le 15 chemin de Montassis.

AUTORISE le déclassement du domaine public de cette emprise.

AUTORISE la cession de la parcelle déclassée à Monsieur et Madame HAZARD sis 15 Chemin de Montassis à Chauconin-Neufmontiers (77124) au prix de 384 € (trois cent quatre-vingt-quatre euros).

AUTORISE la Maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de Maître COURTIER, notaire à Meaux (77100) – Boulevard Jean-Rose.

DÉCIDE de mettre à la charge des acquéreurs l'ensemble des frais liés à cette cession.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL



15/03-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Afférents au
conseil
administration

En
exercice

Qui ont pris part
à la déclaration

23

23

17

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Date de convocation
11/03/2025

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

Date d'affichage
11/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Nathalie TSCHAEN

OBJET : ENFANCE JEUNESSE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivé à échéance le 31 décembre 2019 ;

Vu la délibération N° 24/06-2022 du 28 juin 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs « Périscolaire » pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération N° 25/06-2022 du 28 juin 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs « Extrascolaire » pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération N° 26/06-2022 du 28 juin 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs « Accueil Adolescents » pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération N° 45/10-2024 du 15 octobre 2024 portant approbation de l'avenant aux conventions d'objectifs et de financement pour la prestation de service pour les accueils de loisirs « périscolaire », « extrascolaire » et « accueil adolescents » ;

Considérant la nécessité d'approuver les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne afin de pouvoir bénéficier de subventions pour les accueils de loisirs « périscolaire », « extrascolaire » et « accueil adolescents » ;

Considérant que les présentes conventions prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2029 ;

Considérant les conventions présentées en annexe et porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal ;

Considérant les addendums présentés en annexe et porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé de, Nathalie TSCHAEN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ADOPTE** les conventions d'objectifs et de financement comme annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL



16/03-2025

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217703354-20250319-ACT34_2025-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
23	23	17

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage
11/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

Présents : (12)

Mesdames LEAL, BRAQUET-CAUCHOIS, TSCHAEN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO
Messieurs KALAYAN, DUPERRON, FERRENBACH, BACHMANN, DESSAULX, DEBOFFE

Absents excusés : (5)

Madame HOUSSIN donne pouvoir à Madame TSCHAEN, Monsieur BOUTALEB donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur TANFOUS donne pouvoir à Madame BRAQUET-CAUCHOIS, Monsieur FOLLIARD donne pouvoir à Monsieur BACHMANN et Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur DESSAULX.

Absents : (6)

Mesdames MAGNAN, SAFRI, DEHEDIN et Messieurs GAJEWSKI, ROCHER, MORIN.

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Nathalie TSCHAEN

OBJET : Autorisation donnée à Madame la Maire de signer le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne et la commune de Chauconin-Neufmontiers pour la période 2025-2029

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Caisse d'allocations Familiales de Seine et Marne et la commune de Chauconin-Neufmontiers en 2021 est arrivée à son terme donc il est demandé de procéder à son renouvellement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivé à échéance le 31 décembre 2019 ;

Considérant que la première Convention Territoriale Globale (CTG) est arrivée à son terme ;

Considérant la nécessité de renouveler ce partenariat par la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG);

Considérant la Convention Territoriale Globale (CTG) comme fondement des financements de la CAF ;

Entendu l'exposé de, Nathalie TSCHAEN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

• **APPROUVE** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'allocations Familiales de Seine et Marne et la commune de Chauconin-Neufmontiers pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

• **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL

